

# Compte rendu du conseil municipal du 22/07/2016

Début de la séance à 20h30.

Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Eric Bertran, Yvon Loubelle, Eric Larroquette, Francis Planté, Dominique Fialon, Monique Claverie, Pierre Lasserre,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandrine Lozinguez, Lilian Capéra,

Absente : Marilyne Lassalle

Secrétaire de séance : Eric Bertran

## Complément à l'ordre du jour de la séance du 22 juillet 2016

### **1 - Voirie - Remboursement par les communes des travaux de voirie hors compétence communautaire réalisés par macs en 2015 - Convention type macs/communes**

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dans le cadre des travaux voirie de rénovation ou d'entretien, est amenée, en accord avec les communes intéressées, à réaliser des opérations mutualisées qui comprennent des prestations ne relevant pas de sa compétence. Il s'agit d'approuver la convention type de remboursement de ces travaux de voirie hors compétences ainsi que le montant des travaux réalisés. En 2015 : Rue du port, réalisation d'une réception d'eaux pluviales pour un montant de 2448 euros.

*Adopté à l'unanimité*

### **2 - Délibération portant renouvellement d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).**

M. le Maire propose de renouveler un emploi, à compter du 4 août 2016, et donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat a déjà été effectif pour 24 mois.

*Adopté à l'unanimité*

### **3 - Délibération portant création d'un emploi permanent à temps complet aux fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 26 Août 2016 selon l'article 3-3,5<sup>ème</sup>**

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé de créer un poste d'agent technique polyvalent à temps complet pour assurer le portage des repas, l'entretien des locaux et l'animation périscolaire.

**Vote : 9 pour    1 contre : Monique Claverie    1 abstention : Pierre Lasserre**

### **4 - Désignation du nouveau correspondant défense**

Après la proposition de candidature de M. Didier Sarciat, M. Didier Sarciat est nommé correspondant défense.

### **1 - Motion de décision de déclaration de Commune Hors TAFTA et CETA**

Il est demandé au Conseil Municipal de considérer que les projets en cours de négociation contiennent en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France, d'estimer en conséquence que ces projets sont inacceptables, de demander au Gouvernement de la République de dénoncer l'appel qu'il a donné pour cette négociation (TAFTA) au Conseil des Ministres de l'Union Européenne le 14 juin 2013, de ne pas ratifier le CETA à ce même Conseil à l'automne 2016 et de refuser que tout ou partie de ces traités s'applique sur notre territoire.

*Adopté à l'unanimité*

## **2 - Délibération sur le projet de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) et sur le principe d'engagement dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**

Dans le cadre de la stratégie locale, après une large consultation des divers acteurs du territoire, le comité de pilotage a défini six objectifs stratégiques afin de réduire et combattre l'impact des inondations :

1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en oeuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous,
2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité,
5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

**Vote : 9 pour    2 abstentions : Monique Claverie, Pierre Lasserre**

Il est proposé de s'engager sur l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de Dax. Cet outil privilégié permet de décliner de façon opérationnelle une SLGRI et de mobiliser des financements de l'Etat par voie contractuelle.

Le cahier des charges PAPI définit 7 axes de travail : L'axe 1 relatif à l'amélioration des connaissances et au renforcement de la conscience du risque, l'axe 2 relatif à l'amélioration de la surveillance et aux dispositifs de prévision des crues, l'axe 3 relatif à l'alerte et la gestion de crise, l'axe 4 relatif à la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme, l'axe 5 relatif aux actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, l'axe 6 relatif au ralentissement des écoulements, l'axe 7 relatif à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques. Intervention de M. Lasserre pour une mise en garde sur les risques des responsabilités du conseil municipal lors des inondations. Il demande d'avoir plus d'informations sur ce sujet.

**Vote : 9 pour    2 abstentions : Monique Claverie, Pierre Lasserre**

## **3 - Délibération sur la modification du montant de l'attribution de compensation des communes intéressées - Adaptation du réseau de transport YEGO plages et Transfert de la compétence d'élaboration et de gestion des plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

M. le Maire expose que, dans la continuité des améliorations du service des navettes estivales proposées en 2015 sur le territoire de la Communauté de communes MACS, une nouvelle ligne estivale sera créée, la ligne E, et desservira les communes de Sainte-Maire-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubrigues, Saint-Jean-de-Marsacq et Bénesse-Maremne, à compter de l'été 2016. Pour le calcul des charges nouvelles correspondantes et impactant l'attribution de compensation des communes précitées, sont prises en compte les dépenses de fonctionnement de cette nouvelle ligne, comprenant :

- le coût du transport, le coût 2016 info-voyageurs, la maintenance des poteaux d'arrêt (Total de 19080 €). Comme pour les lignes précédentes, la répartition des charges pourrait être établie comme suit :
  - 50% de ces dépenses prises en charges directement par MACS ;
  - 50% de ces dépenses impactées sur l'attribution de compensation des communes concernées :
- Sainte-Maire de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubrigues, Saint-Jean-de-Marsacq et Bénesse-Maremne*

M. le Maire expose que, par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2015, la Communauté de communes MACS s'est vue transférer la compétence en matière d'élaboration et de gestion des plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015.

La démarche est menée dans le respect de la charte de gouvernance approuvée au cours de cette même séance, qui définit les modalités de collaboration entre MACS et ses communes membres tout au long de la procédure.

M. le Maire demande d'approuver le montant des attributions de compensation des 23 communes membres à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, tel que retracé dans le tableau ci-après .

Calcul des attributions de compensation											
Reprise sur l'attribution de compensation 2016											
Communes	AC actuelle	YEGO PLAGES	PLUI	Nouvelle AC de référence	Participation au service commun ADS	Nouvelle AC	Prelevement pour 2016 (50% de la participation au PLUI et 50% de la participation à l'ADS et participation yego plages)			AC 2017	AC mensuelle pour 2017
		Nouveautés 2016 (ligne E) Participation communes: 50% du coût total	AC liée au PLUI				Nouvelle AC 2016	Pour rappel: AC mensuelle de janvier à septembre 2016	AC mensuelle d'octobre à décembre 2016		
Angresse	134 044,05		2 380,65	131 663,40	5 179,14	126 484,26	130 264,16	11 000,12	10 421,03	126 484,26	10 540,36
Azur	-2 305,80		1 245,85	-3 551,65	2 799,44	-6 351,09	4 328,45	-284,17	-590,31	-6 351,09	-529,26
Benesse-Maremne	273 854,59	1 908,00	3 135,46	288 811,13	6 675,93	262 135,20	267 040,89	22 601,82	21 208,17	262 135,20	21 844,60
Capbreton	655 726,50		22 933,48	632 793,02	47 801,03	584 991,99	620 359,25	52 024,99	50 711,45	584 991,99	48 749,33
Josse	0,00		1 572,73	-1 572,73	2 509,62	-4 082,35	-2 041,17	-82,48	-432,95	-4 082,35	-340,20
Labenne	923 943,72		17 243,50	906 700,22	25 660,07	897 187,15	902 491,94	73 935,88	79 023,01	897 187,15	74 765,60
Magescq	95 877,73		3 744,33	92 133,40	4 646,00	87 487,40	91 682,56	7 837,13	7 049,46	87 487,40	7 290,62
Messanges	108 698,54		3 224,65	105 473,89	4 372,72	101 101,17	104 899,86	8 914,50	8 223,12	101 101,17	8 425,10
Moliets	21 016,78		4 068,45	16 948,33	22 857,78	7 975,55	7 553,67	365,69	1 420,82	7 975,55	664,63
Orx	3 169,00		1 712,48	1 456,52	2 171,14	-714,62	1 227,19	192,74	-169,16	-714,62	-59,55
Saint Geours de Maremne	547 039,04		4 251,01	542 788,03	7 987,68	534 800,35	540 919,69	45 324,07	44 334,35	534 800,35	44 566,70
Saint Jean de Marsacq	90 762,96	1 908,00	2 636,52	86 218,44	4 894,11	81 324,33	85 089,65	7 402,73	6 155,03	81 324,33	6 777,03
Saint Martin de Hirx	42 232,44	1 908,00	2 549,45	37 774,99	3 816,57	33 958,42	37 141,43	3 393,94	2 198,66	33 958,42	2 829,87
Saint Vincent de Tyrosse	739 903,79		6 456,97	733 446,82	0,00	733 446,82	736 675,30	61 658,65	60 582,48	733 446,82	61 120,57
Sainte Marie de Gosse	24 433,44	1 908,00	2 385,24	20 140,20	3 397,30	16 742,90	19 634,17	1 924,45	771,37	16 742,90	1 395,24
Saubion	15 076,57		2 164,80	12 911,77	3 571,10	9 340,67	12 208,62	1 139,00	652,54	9 340,67	778,39
Saubrigues	0,00	1 908,00	2 495,68	-4 403,68	3 260,42	-7 664,10	-4 786,05	-107,16	-1 273,87	-7 664,10	-638,67
Saubusse	58 577,71		1 662,31	56 915,40	4 794,03	52 121,37	55 349,54	4 724,23	4 277,16	52 121,37	4 343,45
Seignosse	131 180,57		8 337,29	122 843,28	13 326,71	109 516,57	120 348,57	10 493,73	8 635,00	109 516,57	9 126,38
Sorts-Hossegor	252 796,90		13 636,19	239 160,71	12 751,86	226 408,85	239 602,88	20 647,32	17 925,67	226 408,85	18 867,40
Soustons	1 277 608,22		23 465,98	1 254 142,24	0,00	1 254 142,24	1 265 875,23	106 467,35	102 556,36	1 254 142,24	104 511,85
Tosse	88 466,05		3 119,84	85 346,21	8 476,47	76 869,74	82 667,90	7 093,60	6 275,17	76 869,74	6 405,81
Vieux Boucau	112 300,03		3 634,99	108 665,04	7 475,40	101 189,64	106 744,83	9 112,67	8 243,60	101 189,64	8 432,47
<b>TOTAL</b>	<b>5 594 402,83</b>	<b>9 540,00</b>	<b>138 057,84</b>	<b>5 446 804,99</b>	<b>198 424,52</b>	<b>5 278 412,47</b>	<b>5 416 621,65</b>	<b>455 780,80</b>	<b>438 198,15</b>	<b>5 278 412,47</b>	<b>439 867,71</b>

d'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

**Adopté à l'unanimité**

#### 4 - Délibération des tarifs pour les accueils périscolaires

##### TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES

Tranche de Quotient familial	TARIF APPLIQUÉ PAR ENFANT											
	MATIN			SOIR			JOURNEE			MERCREDI MIDI		
	1 enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	1 enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	1 enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	1 enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
De 0 à 449	0,60	0,55	0,50	1,20	1,15	1,10	1,45	1,40	1,35	0,55	0,50	0,45
De 449,01 à 723	0,75	0,65	0,55	1,40	1,30	1,20	1,75	1,65	1,55	0,60	0,55	0,50
De 723,01 à 1050	0,85	0,75	0,65	1,75	1,65	1,55	2,10	2,00	1,90	0,75	0,65	0,55
De 1050,01 à 1200	0,95	0,85	0,75	1,90	1,80	1,70	2,35	2,25	2,15	0,85	0,75	0,65
De 1200,01 à +	1,05	0,95	0,85	2,05	1,95	1,85	2,45	2,35	2,25	0,95	0,85	0,75

Les nouveaux tarifs ont été calculés en fonction de l'étude de la fréquentation des accueils périscolaires sur l'année 2015-2016. Cela a permis de se rendre compte que de nombreuses fratries fréquentaient ces

accueils. Il sera donc proposé dorénavant des modulations de tarifs en fonction du nombre d'enfants, en plus de celles déjà définies en fonction du quotient familial.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver le tableau des nouveaux tarifs ci dessus.

**Adopté à l'unanimité**

## 5 - Délibération sur l'ouverture d'un ALSH ( Accueil de Loisirs Sans Hébergement) communal du mercredi après-midi

Après consultation des familles par le biais d'un questionnaire donné en fin d'année scolaire, il s'est dégagé une large tendance en faveur de l'ouverture d'une structure communale ALSH pour le mercredi après-midi.

Dans un souci de réponse plus adaptée à la demande des familles, M. le Maire demande alors au conseil municipal d'approuver l'ouverture d'un ALSH communal pour le mercredi après-midi, qui serait créé

La convention signée avec St-Jean-de-Marsacq sera toujours d'actualité pour les vacances scolaires.

*Adopté à l'unanimité*

## 6 - Délibération des tarifs pour l'ALSH communal du mercredi après-midi

Suite à l'approbation de l'ouverture de l'ALSH communal, M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver le tableau des tarifs ci-dessous pour ce nouvel accueil ALSH, qui seront également modulés en fonction du nombre d'enfants et du quotient familial :

**TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI**

Tranche de Quotient familial	TARIF APPLIQUÉ PAR ENFANT					
	APRÈS-MIDI AVEC REPAS			APRÈS-MIDI SANS REPAS		
	1 enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	1 enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
De 0 à 449	7,00	6,30	5,65	4,00	3,60	3,25
De 449,01 à 723	7,50	6,75	6,00	4,50	4,05	3,65
De 723,01 à 1050	9,00	8,10	7,30	6,00	5,40	4,86
De 1050,01 à 1200	10,50	9,45	8,50	7,50	6,75	6,05
De 1200,01 à +	12,00	10,80	9,70	9,00	8,10	7,30

*Adopté à l'unanimité*

## 7 - Délibération portant création d'un poste d'agent polyvalent d'animation scolaire et périscolaire dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

M. le Maire propose de créer un emploi pour les fonctions d'ATSEM, à compter du 1er septembre 2016, et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**Vote : 10 pour 1 abstention Monique Claverie**

## 8 - Délibération portant création d'un emploi permanent à temps complet pour service administratif et d'animation et d'un emploi permanent à temps complet pour un agent aux fonctions d'ATSEM.

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé :

- de créer un poste d'agent administratif polyvalent à temps complet pour assurer des tâches administratives et la coordination des animations périscolaires selon l'article 3-3,5<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> août 2016

**Vote : 10 pour 1 abstention Monique Claverie**

- de créer un poste d'agent polyvalent à temps complet pour assurer les fonctions d'ATSEM et d'animations périscolaires selon l'article 3-3,5<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Vote : 10 pour 1 abstention Monique Claverie**

## 9- Avancement de grade du personnel – Validation des ratios promus/ promouvables - Année 2016

M. le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions applicables en matière d'avancement de grade. L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Ce taux de promotion doit être fixé par notre assemblée.

Suite à l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion, le Conseil Municipal propose de valider, au titre de l'année 2016, les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit : - en catégorie B : 100 % - en catégorie C : 100 %

*Adopté à l'unanimité*

## **10 - Délibération d'acceptation du devis du Digicode**

La société ASMA, située ZA René Elissabide I - Rue René Elissabide - 64130 Mauléon Licharre a été consultée afin de nous faire une proposition commerciale « client test » concernant le nouveau procédé DISTRIKEY GSM pour l'accès au trinquet et à son éclairage. Le matériel et l'installation sur site sont proposés pour un montant de 2900 euros HT.

***Adopté à l'unanimité***

## **11 - Divers**

Devis graviers : 3 devis de cailloux calcaire 0/30 pour restaurer le chemin de la Barthe communale sont présentés. Le moins-disant, d'un montant 612€ TTC, de l'entreprise Perez Moreno, est retenu.

Convention cigognes : Des travaux de réhabilitation des caténaires de la voie SNCF sont à l'étude. Une phase test de déplacement de 10 nids de cigognes est engagée pour l'hiver 2016-2017. Ils seront positionnés à moitié sur les communes de Rivière-Saas-et-Gourby et Saubusse, en accord avec les parties prenantes.

Il est prévu de poser des corbeilles prochainement au Pôle Médico-Commercial et sur la place de la mairie.

**Manifestations à venir :** <http://saubusse.fr>

**Les Mercredis 20 et 27 Juillet ainsi que les 3, 10 et 17 Août à 19h et Finale le 17 Août à 20h :**

Tournoi de pelote basque Basco Landais tous les mercredis de juillet et d'août.

**Dimanche 18 septembre**

**Un Chanteur et ses Compagnons pour aider l'église de Saubusse ...**

L'association Sainte Thérèse de Saubusse soutient la commune pour collecter des dons, en vue de la restauration de son église du treizième siècle, classée aux monuments historiques.

**Le chanteur David Olaizola et ses compagnons lanceront cette souscription le 18 septembre 2016, journée du patrimoine, en offrant un concert dans l'église de Saubusse.**

**Que vous soyez particulier, entrepreneur, artisan etc... vous pouvez devenir acteur et apporter votre participation tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.**

Plus de renseignements sur le site de la commune [saubusse.fr](http://saubusse.fr)

**Dimanche 25 septembre 2016** : vide grenier de Saubusse au bourg

Clôture de la séance à 23h00